

**Inscription à la cantine scolaire – Règlement de la cantine scolaire**

Les repas sont livrés par la société Dupont Restauration et sont remis à température par Dorothée. Le menu de la semaine est affiché à la cantine et à l'école route de Bourbourg et route de Broxeele.

**Inscription** Elle se fait à l'année ou à la semaine. Ce choix peut être modifié à tout moment de l'année.

- **En cas d'inscription à la semaine**, il faut impérativement remettre **un bulletin d'inscription par famille, le jeudi matin** pour les repas qui seront pris la semaine suivante. Ce sera également le dernier jeudi avant les vacances pour la semaine de la rentrée. Les bulletins sont collectés par Dorothée à l'école route de Bourbourg et route de Broxeele.

- **A titre exceptionnel** (maladie ou hospitalisation par exemple), une annulation peut être effectuée en cours de semaine, **en prévenant la cantine au 03 28 42 39 73 avant 11h (vous pouvez enregistrer un message).**

**Aucun repas n'est servi sans inscription préalable. Tout repas non annulé est facturé.**

**Tarif :** 2,85 € le repas

**Païement des repas**

Les repas retenus sont notés chaque jour à la cantine. Un relevé de la somme à payer est effectué tous les deux mois. Il est adressé aux familles, par la Trésorerie de Cassel, le mois suivant soit en novembre, janvier, mars, mai et juillet. Un seul relevé est adressé en juillet si un enfant prend exceptionnellement des repas au cours de l'année.

**Règlement**

Le temps du repas en cantine, outre sa vocation sociale, a une **dimension éducative**. Le temps du repas doit être pour l'enfant un temps pour se nourrir, se détendre et un temps de convivialité. Ce doit être également un **apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel, des installations et des encadrants**. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'une « croix » sur un cahier spécial. Les parents en seront avertis. Au bout de 5 croix, un avertissement sera donné et les parents seront convoqués. Au deuxième avertissement, la nouvelle convocation sera assortie d'une exclusion de la cantine pour deux repas consécutifs.

L'Adjoint au Maire, Kévin NEFFE

Le Maire, Luc EVERAERE

**INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE**

**COUPON à remettre le jour de la rentrée à 8h30, à l'entrée de l'école (un coupon par famille)**

M. et Mme \_\_\_\_\_ ont pris connaissance du fonctionnement de la cantine et inscrivent leur(s) enfant(s) :

Enfant	Inscription à l'année les jours suivants* :	Inscription à la semaine*	Classe
.....	L Ma J V		
.....	L Ma J V		
.....	L Ma J V		
	*Si inscription à l'année, entourez le(s) jour(s)	*Si inscription à la semaine, cochez ici	

La 1<sup>ère</sup> semaine, les enfants prendront le repas  lundi 2  mardi 3  jeudi 5  vendredi 6

Les parents autorisent le personnel de la cantine à prendre, le cas échéant, toute mesure rendue nécessaire par l'état de leur enfant. **N° de téléphone à appeler à l'heure du repas :** \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

P.S. En cas d'inscription à la semaine, un bulletin doit être remis le jeudi 5 septembre à 8h30, pour les repas de la semaine du 9 au 13. Des bulletins sont joints à cette feuille et sont disponibles à l'école.